

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUIN 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués le 27 mai 2021 se sont réunis ce jour à 20 h 30, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

**Présents** : François TURCIN, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Florence CHAMON, Sylvie SEGAULT, Lucia DA SILVA PINHO, Emilie SEGUINOT, Pierrick LAROCHE, Christian RAPOSO DO CARMO, Bruno DI-BLAS, Yannick VILLEDIEU, Bruno ZAROS, Luc NOLET,

**Absent représenté** : Olivier SAVARY, pouvoir donné à Damien GAUTHIER,

**Secrétaire de séance** : Philippe SODOYER

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire dresse ensuite la liste des délibérations prises lors de la réunion précédente :

délibération n° 2021-19 : vote des taux des taxes directes locales

délibération n° 2021-20 : transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Chablis, Village et Terroirs

délibération n° 2021-21 : approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

délibération n° 2021-22 : annulation d'un titre émis sur un exercice antérieur

délibération n° 2021-23 : travaux au cimetière

### **Point n° 1 - salon de coiffure** (délibération n° 2021-24)

Le Maire rend compte d'une visite des lieux avec Mme Angélique DAUGRAIN, future coiffeuse, qui s'est déroulée le samedi 22 mai dernier. Des travaux de peinture de la devanture donnant sur la rue des écoles sont envisagés et un devis d'un montant de 1 210 € TTC est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Compte tenu des formalités restant à accomplir, une ouverture du salon de coiffure est raisonnablement espérée pour le 5 octobre 2021. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ancienne coiffeuse a toujours le siège social de son activité à MALIGNY et qu'il va se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour trouver la meilleure solution à ce souci administratif.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le devis de peinture de la façade du salon de coiffure pour un montant de 1 210 € TTC. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier.

## Arrivée de Luc NOLET

### Point n° 2 - redevances d'occupation du domaine public (délibération n° 2021-25)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) est perçue par la commune, annuellement, pour la mise à disposition d'une partie de son domaine public pour les réseaux de transports et de distribution (électricité, gaz, télécommunication).

↳ pour les lignes électriques : pour les communes de moins de 2 000 habitants, elle est forfaitairement arrêtée à la somme de **215 €** pour 2021.

↳ pour le réseau de gaz : la formule de calcul est  $[(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}] \times 1,27$

L est la longueur totale exprimée en mètres des canalisations de distribution de gaz présentes sur le territoire de la commune soit 5 159 m.

Le total à facturer à GDF est donc de  $[(0,035 \times 5159) + 100 \text{ €}] \times 1,27 = 356,32 \text{ €}$  arrondis à **356 €**.

↳ pour les réseaux de télécommunications : le calcul se fait en fonction

d'un montant (55,05 €) appliqué aux km d'artères d'ouvrages en aérien (3,159 km)

d'un montant (41,29 €) appliqué aux km d'artères d'ouvrages en souterrain (9,967 km)

d'un montant (27,53 €) appliqué aux m<sup>2</sup> d'emprise au sol des installations (0,40 m<sup>2</sup>)

Le total facturable est donc de :  $(55,05 \times 3,159) + (41,29 \times 9,967) + (27,53 \times 0,40) = 173,90 + 411,54 + 11,01 = \mathbf{596,45 \text{ €}}$

Les RODP n'ayant pas été perçues d'Orange pour 2018 (567,45 €) et pour 2020 (601,78 €). Deux titres complémentaires d'un total de 1 169,23 € peuvent être émis.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal fixent à l'unanimité aux sommes évoquées, le montant des RODP qui seront réclamées aux divers organismes au titre de 2021. Ils demandent également à l'unanimité que les RODP 2018 et 2020 soient présentées à Orange pour paiement. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision.

Le Maire informe ensuite les membres du Conseil Municipal que la commune perçoit environ 2 500 € d'Orange pour la location de l'emplacement de l'antenne (ex : un titre de 2 570,77 € a été émis en décembre 2020 pour la période allant du 14.10.2020 au 13.10.2021).

### **Point n° 3 – antenne Free Mobile** (délibération n° 2021-26)

Dans le cadre du déploiement de son réseau, Free Mobile a pris contact avec la Commune dans le but d'installer 3 antennes de téléphonie mobile et 2 paraboles. La commune étant propriétaire du Château d'Eau qui abrite déjà des installations Orange, le Maire a proposé ce site pour le projet. La commune dispose d'un dossier d'information complet consultable par toute personne intéressée.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent à l'unanimité en faveur de ce projet d'implantation de 3 antennes de téléphonie mobile et de 2 paraboles par Free Mobile sur le Château d'Eau.

Le Maire précise que la redevance annuelle attendue est de 3 000 € et que, du fait de l'accord recueilli, une mise en service prévisionnelle est attendue pour le mois de décembre.

Interrogé par Bruno ZAROS, le Maire précise que ces installations ne concerneront que le domaine de la téléphonie mobile.

Suite à une question de Yannick VILLEDIEU, le Maire précise que les antennes Orange sont au nombre de 2. La RODP perçue par la commune pour ces installations est contractuellement déjà fixées. Les conventions avec les opérateurs sont réglementées, la proposition de Free Mobile pour 3000€ de RODP n'est à priori pas négociable.

### **Point n° 4 – attribution d'un numéro à une habitation** (attribution d'un numéro à une habitation)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie d'une demande d'un habitant de la rue des Coteaux Fleuris. Cette personne ne dispose que du A, sans numéro, ce qui n'est pas sans poser de souci notamment pour la distribution de son courrier. Il a adressé une lettre en Mairie et sollicite l'attribution du n° 2 pour que son adresse devienne le 2 A rue des Coteaux Fleuris.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité que l'adresse en question devienne le 2 A rue des Coteaux Fleuris.

### **Questions et informations diverses**

1 - tours de garde pour les élections

<b>Elections départementales</b>					
<b>20 juin 2021</b>			<b>27 juin 2021</b>		
<b>8 h – 11 h</b>	<b>11 h – 14 h</b>	<b>14 h 18 h</b>	<b>8 h – 11 h</b>	<b>11 h – 14 h</b>	<b>14 h – 18 h</b>
Olivier SAVARY	Damien GAUTHIER	Xavier RATTE	Sylvie SEGAULT	Philippe SODOYER	François TURCIN
Pierrick LAROCHÉ	François TURCIN	Christian RAPOSO	Emilie SEGUINOT	Xavier RATTE	Philippe SODOYER
Yves SEGAULT	Yannick VILLEDIEU	Sylvie SEGAULT	Julien LIBSIG	Christian RAPOSO	Florence CHAMON

<b>Elections Régionales</b>					
<b>20 juin 2021</b>			<b>27 juin 2021</b>		
<b>8 h – 11 h</b>	<b>11 h – 14 h</b>	<b>14 h 18 h</b>	<b>8 h – 11 h</b>	<b>11 h – 14 h</b>	<b>14 h – 18 h</b>
Sylvie SEGAULT	Luc NOLET	François TURCIN	Olivier SAVARY	François TURCIN	Xavier RATTE
Florence CHAMON	Marie-Laure TURCIN	Mathieu SAVARY- TERRIER	Yves SEGAULT	Mathieu SAVARY- TERRIER	Lucia PINHO DA SILVA
Julien LIBSIG	Bruno ZAROS	Bruno DI BLAS	Pierrick LAROCHÉ	Bruno ZAROS	Bruno DI BLAS

2 - le programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public reste à finaliser. En effet, l'église n'est actuellement pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Les commissions voirie et bâtiment devront prévoir une réunion sur ce sujet et étudier notamment les solutions de mise en accessibilité.

Le Maire précise que l'entreprise retenue pour les travaux de réfection du plafond de la sacristie interviendra au début du mois de juillet.

Pierrick LAROCHÉ informe les membres du Conseil Municipal qu'une fenêtre de toit du clocher est cassée. L'entreprise intervenant pour le plafond de la sacristie étant aussi compétente en couverture, il lui sera demandé un devis pour réparation de cette lucarne.

3 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune devra être en capacité de gérer de façon dématérialisée les demandes d'urbanisme. Les modalités de mise en place, notamment au niveau de l'outil informatique, ne sont pas encore finalisées.

4 - suite à plusieurs cas liés à la Covid 19, l'école a été fermée durant une semaine mais tout est à nouveau rentré dans l'ordre.

5 - le 23 octobre 2021 se déroulera le marathon de CHABLIS. Le parcours sera sensiblement le même que lors de l'édition de 2019, à la différence près qu'il y aura une traversée du parc du Château de MALIGNY. Une buvette est prévue sur l'espace Lafarge. Les organisateurs chargent la commune de Maligny de faire appel aux bonnes volontés pour leur besoin en signaleurs et ravitailleurs sur la commune, soit 8 personnes pour le ravitaillement et 15 pour les postes de signaleurs afin d'assurer la sécurité à certains points de passage. Un point d'eau et d'électricité sera mis à leur disposition pour le stand de ravitaillement, ainsi qu'une dizaine de tables et de chaises, des barrières de police et un utilitaire de la commune pour le transport du ravitaillement entre Chablis et Maligny. Les organisateurs souhaitent également que les zones de passage du marathon soient décorées (Matériels anciens ou actuels, fut, ballons, etc...). Le Marathon étant festif, le stand de ravitaillement sera aussi doté de quelques bouteilles de Chablis que les coureurs pourront goûter lors de leur passage.

6 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un logement communal va se libérer prochainement. La maison du 61 Grande Rue sera libre au 21 juin.

7 - François TURCIN rend compte d'une réunion qui a eu lieu le 21 mai dernier à l'initiative de la municipalité à destination des utilisateurs riverains des chemins communaux. Le but était d'envisager les modalités d'une collaboration entre la commune et les riverains pour l'entretien des

chemins. Bien que les domaines n'aient pas tous été représentés, la réunion a été productive et a permis d'identifier des secteurs à travailler. Un devis a d'ores et déjà été reçu mais ne pourra pas être retenu dans sa globalité. Il sera revu notamment en fonction des résultats de cette réunion. Une nouvelle réunion devra être organisée, il sera également prévu d'y associer les agriculteurs riverains. La présence d'un représentant par exploitation sera nécessaire pour permettre un travail collectif et partagé.

8 - François TURCIN évoque le résultat de la consultation organisée au sujet d'un projet de révision du plan de circulation dans le secteur Picardie / Maisons Rouges. Après avoir remercié les personnes consultées pour leur participation, François TURCIN précise que les avis sont majoritairement défavorables à la mise en œuvre d'un sens unique. Cependant, les réponses ont permis de confirmer que la sortie des maisons rouges sur la grande rue est un problème, et la mise en sens unique risque de conduire à une augmentation de la vitesse de circulation sur les entrées et sorties de la zone. Une nouvelle réflexion est actuellement menée et s'oriente donc dans un premier temps vers une baisse de la limitation de vitesse sur des tronçons de la grande rue.

9 - la première phase des travaux de réfection de la route des Roncières a débuté. Une deuxième intervention est programmée dans un délai minimum de 15 jours (bicouche) et un balayage aura lieu un mois plus tard.

10 - l'entreprise retenue pour la réfection des trottoirs rue de la Mairie et rue du Temple interviendra à la fin du mois de septembre.

11 - l'interphone des logements Lafarge a été réparé. Le souci de fonctionnement du bouton à clé réservé au facteur a été solutionné.

12 - M. Romain POULLET a rencontré le Maire afin d'étudier une solution pour remédier aux soucis d'accès à son domaine. La signalétique ainsi que son positionnement proposés par ce dernier sont à finaliser avec l'entreprise Signaux Girod en charge de l'installation et de l'entretien de celle-ci.

13 - lors de l'ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 75 ans, la 3CVT a piloté une campagne de vaccination sur 3 centres éphémères (Vermenton, Chablis et Ligny-le-Châtel), celle-ci a rencontré un franc succès sur l'ensemble du territoire.

14 - le Maire précise que le Président de la 3CVT a fait appel à 2 bureaux d'études (BET) pour préparer le projet de territoire et de gouvernance de la 3CVT, ces 2 BET sont Agora pour la partie Audit et SENNSE pour le positionnement marketing. L'objectif de ceux-ci est de faire ressortir 2 à 3 enjeux majeurs, réalisables et partagés par l'ensemble des communes du territoire. La 3CVT s'est également appuyée sur les chambres consulaires (CCI/CMA/Chambre d'Agriculture) et sur le CAF pour fournir les premières données du territoire et ainsi permettre aux 2 BET de consacrer plus de temps à l'audition des maires et conseillers municipaux de l'ensemble des communes de la 3CVT, ainsi que quelques acteurs économiques représentatifs (Entreprises, association, etc...). L'audition des maires se fera courant juin/juillet, et les conseillers municipaux seront invités à répondre à un questionnaire en ligne courant juillet.

15 - Philippe SODOYER souhaite sensibiliser les habitants du village afin de les inviter à participer aux opérations de fleurissement de la commune et éventuellement plus largement à l'entretien des abords de propriétés.

16 - récemment confronté à une difficulté pour localiser l'emplacement d'une concession dans le cimetière, Philippe SODOYER émet l'idée d'identifier des allées auxquelles un nom serait attribué. Un plan pourrait être apposé à l'entrée du cimetière.

17 - le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a fourni une réflexion sur les orientations d'aménagements concernant la restructuration du Centre Bourg (Lamblin, Brovadan, etc.). Le rapport transmis par le CAUE fera l'objet d'une réunion de la commission bâtiment.

18 - dans le cadre de l'audit énergétique commandé auprès du SDEY, un technicien a visité certains bâtiments communaux le 19 mai dans la matinée.

19 - à l'occasion de l'entretien des extérieurs de la maison Brovadan, des personnes ont soumis l'idée à François TURCIN d'en faire un gîte. La réflexion sera à poursuivre, d'autant plus que, s'agissant d'une ancienne maison d'habitation, les travaux d'aménagement seront moins conséquents que si un changement de destination était prévu.

20 - suite à la lecture du bail concernant le 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune en est propriétaire. En contrepartie de la prise en charge des travaux d'aménagement, les services communautaires ont bénéficié d'une gratuité d'occupation des locaux pour une durée de 15 ans. Les modalités de mises à disposition de locaux de l'étage aux services du SIAEP seront à étudier avec le président du SIAEP prochainement, sachant que les frais d'entretien de certains équipements sont actuellement à la charge de ce dernier.

21 - suite à une question de Pierrick LAROCHE, le Maire précise que la procédure auprès du tribunal administratif concernant le projet de lotissement « Sur la Montée » suit son cours.

22 - interrogé par Bruno ZAROS, le Maire indique que les travaux d'enduit de la façade du Proximarché sont à terminer. Envisagée dans un premier temps, la décoration est ajournée. Le devis de remplacement de la porte d'entrée devra être revu pour pouvoir faire appel des garanties des assurances.

23 - Lucia PINHO DA SILVA signale que plusieurs chiens ont été vus en train de divaguer. Le problème récurrent des déjections non ramassées est également évoqué.

24 - interrogé par Bruno DI BLAS, le Maire précise qu'en l'état actuel de la situation sanitaire, le feu d'artifice a été commandé pour les festivités du 14 Juillet. Après le 30 juin, il devrait y avoir une levée du couvre-feu et la jauge augmentée à 5 000 personnes en extérieur. L'organisation sera vue avec le Comité des Fêtes et l'Amicale des Pompiers.

25 - Bruno DI BLAS rend compte de la réunion du Syndicat du Collège. Au cours de celle-ci a été évoquée la gestion des gymnases de CHABLIS et de LIGNY LE CHATEL. D'importantes dégradations sont régulièrement constatées, tant sur les locaux que sur les lampadaires de la piste d'athlétisme. Les réparations mobilisent un budget qui serait utile pour d'autres projets. Une nouvelle convention d'occupation des locaux a été proposée pour les associations. Actuellement, elles bénéficient d'une gratuité d'utilisation et il est proposé de facturer 1,5 € / h, sauf pour les écoles, le collège et les pompiers. Craignant de fragiliser encore plus les finances des associations déjà mises à mal par la situation sanitaire, les membres ont décidé de reporter la décision d'une

année. Luc NOLET précise que ce sujet avait déjà été abordé, puis remis à plus tard et il évoque le fait que certains sports ne sont pas adaptés à une pratique en salle.

26 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un concert sera organisé par le Festival en Chablisien au niveau de l'espace Lafarge sur la zone de stationnement (en l'église en cas d'intempéries) le vendredi 9 juillet prochain à 19 h (Ensemble Architecture et Musique : *Laurent Hacquard, hautbois - Patrick Chemla, violon - Frédéric Deville, violoncelle ; BACH & ASSOCIÉS ; prix des places : 18 € - Moins de 25 ans et élèves et professeurs des conservatoires de l'Yonne : 12 € ; Gratuit pour les personnes à mobilité réduite*).

27 - suite à une question de Bruno ZAROS, le Maire précise qu'il n'y aura pas de feu de la Saint Jean cette année.

28 - Yannick VILLEDIEU s'interroge sur la présence de flèches suite au passage de la société Yconik chargée du projet d'installation de la fibre. Le Maire précise qu'il s'agit de repérages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.